AVIS DU MAIRE

COMMUNE DE ST JORY LAS BLOUX

P.C. – date de dépôt : 03.08.2021

4	2	9	2	1	D	0	0	0	0	4
Commune			Année			N° du dossier				

0	9	0	8	2	0	2	1
J	J	M	M	A	A	A	A

Déposé en mairie le :

ATTENTION : cet avis est réputé favorable s'il n'est pas intervenu dans le mois suivant la réception en mairie de la demande de permis ou dans les quinze jours pour une déclaration préalable ; un cadre non renseigné équivaut à une réponse favorable

◆ **Consultation de l'Architecte des Bâtiments de France :** OUI ☐ NON ☒

DDT 24
Service Aménagement et Développement Durable
ARRIVE LE : 11 AOUT 2021

Demandeur	**Nom – Prénom :** Saint Jory Energies
Adresse du demandeur	50 ter rue de Malte 75011 PARIS
Projet situé à	**Adresse du terrain :** «Lalauvie » - 24160 ST JORY LAS BLOUX **Références cadastrales du terrain :** **AS7 AS95 AR54 AS[redacted] AP103 AR13 AR9 AS128 AR18 AR7 AR61 AP110 AP108 AR83 AP6 AS94 AR5 AR15 AR56 AS5 AS4**

1- ANTERIORITE DES ACTES DELIVRES SUR CE TERRAIN

Certificat d'urbanisme n° **Déclaration préalable N°** **Permis N°**

2- AVIS SUR LE PROJET DANS SON ENVIRONNEMENT

Situation du projet

◆ **Dans une commune couverte par un document d'urbanisme** ☐
- Type de document : Zone :

◆ **Dans une commune n'ayant pas de document d'urbanisme** ☒
- dans une partie actuellement urbanisée (PAU) ☐
- en dehors des parties actuellement urbanisées (HORS PAU) ☐

◆ **Type d'environnement**
- Espace agricole, culture, élevage, plan d'épandage : OUI ☐ NON ☒
- Espace boisé (forêts, landes, maquis, garrigue) : OUI ☐ NON ☒
- Proche bâti ancien, de caractère : OUI ☐ NON ☒
- Autres (zone humide, sensible, naturelle à risques … ..) :

3- AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

Le terrain ci-dessus est ou sera desservi dans les conditions suivantes

◆ Équipements publics	desservi : capacité suffisante	desservi : capacité insuffisante	non desservi	longueur en m	sera desservi ? OUI	sera desservi ? NON	avant le	nom du concessionnaire	prise en charge communale OUI	prise en charge communale NON
◆ Eau potable	☐	☒	☐		☐	☒			☐	☐
◆ Assainissement eaux usées	☐	☒	☐		☐	☒			☐	☐
◆ Réseaux eaux pluviales	☐	☒	☐		☐	☒			☐	☐
◆ Électricité BT	☐	☒	☐		☐	☒			☐	☐
◆ Voirie publique (RD, VC)	☐	☒	☐		☐	☒			☐	☐
◆ Voie privée	☐	☐	☐		☐	☐			☐	☐
◆ Sécurité incendie	☐	☐	☐		☐	☐			☐	☐

4- AVIS SUR LES PARTICIPATIONS

◆ **Le projet susvisé doit-il être assujetti aux participations suivantes :** OUI ☐ NON ☒

☐ PARTICIPATION POUR VOIRIE ET RESEAUX (Art. L. 332.11.1), instituée par délibération du :
Délibération spécifique liée au projet en date :
☐ ÉQUIPEMENT PROPRE (Art. L. 332-15), joindre l'accord du demandeur
☐ ÉQUIPEMENT PUBLIC EXCEPTIONNEL (Art. L. 332.8)
☐ PARTICIPATION DU CONSTRUCTEUR EN ZAC (Art. L 311-4)
☐ PROJET URBAIN PARTENARIAL (L 332-11-3) convention en date du

5- FISCALITE

◆ **Communauté de Communes Isle Loue Auvezère en Périgord :**
Taxe d'aménagement instituée par délibération CC-DC-2020-084 du : 30.11.2020 **TAUX :** 3,5 %

◆ **Taxe d'aménagement sectorisée (joindre le document graphique) – TAUX :**

6- AVIS DU MAIRE

☑ **Favorable**
☐ **Défavorable**

Observations :

Date : 09.08.2021 Signature : Jean-Pierre SAUTONIE, Maire
(Nom Prénom)